

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 919 promulgation n° 919 du 10 août 1961

n° 919

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

10 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, la loi n° 61-824 du 29 juillet 1961 relative à l'extension aux territoires d'outre-mer de la loi n° 60-1370 du 21 décembre 1960, modifiant et complétant l'article 344 du code civil relatif à l'adoption, à l'extension et à l'adaptation à ces territoires de l'article 1° » de l'ordonnance n° 58-1306 du 23 décembre 1958, portant modification du régime de l'adoption et de la légitimation adoptive. (J.O.R.F. du 30 juillet 1961, p. 7025.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétariat général, H. CoïNDARD.